

Charges du personnel (enseignants et autres ressources humaines) par personne en formation pour l'école obligatoire selon le canton, en francs pour l'année 2014

	Charges du personnel par personne en formation
BE	11 911
FR	10 366
GE	13 245
JU	10 958
NE	11 531
VS ⁽¹⁾	10 759
VD	11 702

Remarques :

Uniquement les élèves des écoles publiques. Les écoles de musique, l'accueil de jour et les écoles spéciales ne sont pas prises en compte.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Notes :

(1) VS : Les dépenses pour les classes pré-gymnasiales (degré secondaire I) sont comptabilisées avec celles des écoles de maturités gymnasiales (degré secondaire II). Les personnes en formation, quant à elles, sont répertoriées dans leur degré respectif. Pour calculer les dépenses de ce canton par personne en formation, ces dépenses sont réparties sur les degrés secondaires I et II en fonction du nombre d'élèves.

Source et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS),

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/themes/investissements-et-couts/depenses-education-par-eleve.html>

(consulté le 21.03.2017).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2017).